

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession à madame Le Roux d'une emprise rue de Rozolen

Afin d'agrandir sa propriété située rue de Rozolen, madame Le Roux sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une parcelle d'environ 56 m² pour un prix estimé à 2 520 €.

Madame Sophie Le Roux, propriétaire au 37 rue de Rozolen à Quimper, a sollicité auprès de la ville l'acquisition d'un délaissé de voirie d'environ 56 m², de fait désaffecté, qu'il convient de déclasser préalablement à sa cession.

Ce délaissé ne présentant pas d'intérêt pour la ville et après consultation de France Domaine, un prix de 45 €/m² a été proposé à l'intéressée qui l'a accepté.

Les frais d'acte seront supportés par la ville et les frais de géomètre par madame Le Roux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise ;
- 2 – d'accepter sa cession au prix de 45 €/m² ;
- 3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET

